



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 Décembre 2015

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Procuration : Damien ROZIER qui donne procuration à Gilles GASQ

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 Septembre 2015.

Secrétaire de séance : Daniel MAYER

1. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe le Conseil du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il ressort de ce projet que le périmètre de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence ne sera pas modifié, le nombre d'habitants de celle-ci étant supérieur à 15.000.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire

A l'unanimité émet un avis favorable à ce projet.

2. PROJET DE FUSION ENTRE LE RAO ET LE SYNDICAT DE LA BAUME DE TRANSIT - SOLERIEUX

Le Maire fait part du projet de fusion entre les Syndicats Intercommunaux des eaux Rhône Aygues Ouvèze et Baume de Transit-Solérieux. Il explique que lors de la notification de la Préfecture, aucun des Syndicats concernés n'était informé de ce projet de fusion. Cette fusion devrait être effective au 1^{er} janvier 2017. Ce délai est jugé trop court pour mener à bien les études préalables nécessaires pour décider de la faisabilité et de l'intérêt de ce projet.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire

A l'unanimité, émet un avis défavorable à ce projet

3. PROJET DE FUSION DES 3 SYNDICATS DU BASSIN VERSANT DE L'AYGUES

Le Maire donne lecture de l'avis du Syndicat contenu dans la délibération relatif projet que Messieurs les Préfets des Département de la Drôme et du Vaucluse, dans leur projet respectif de SDCI ont proposé la fusion des 3 Syndicats de rivière. Ce projet de fusion proposé a déjà fait l'objet d'avis défavorables de certaines collectivités en Vaucluse qui se verraient largement sous représentées au sein du Comité Syndical issu de la fusion. Il précise que le Syndicat reste favorable à la création d'une structure unique mais reste défavorablement au projet de fusion et sa procédure telle que présenté.

Le Conseil

Où l'exposé du Maire

Décide à l'unanimité

- De voter défavorablement au projet de fusion et sa procédure telle que présenté

4. SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Le Maire indique que dans le cadre de la loi NOTRe, il y a lieu de réaliser un schéma de mutualisation.

La création de ce groupe de commandes est destinée à réduire les dépenses de fonctionnement de chacun des membres qui y adhère.

Le Conseil, Où l'exposé du Maire, à l'unanimité

Emet un avis favorable sur le schéma de mutualisation.

5. IHTS Agents Titulaires et non Titulaire

Le Maire indique qu'afin de régulariser les heures supplémentaires effectuées par les agents, il y a lieu de mettre en place l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires.

Le Conseil, où l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité,

6. DIA PROPRIETE BERTHET RAYNE - BERAUD

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de BERTHET RAYNE-BERAUD au profit de Mr Nicolas ICARD à TRAVAILLAN.

7. DM – LOGICIEL INFORMATIQUE

Virement de crédit du compte 2315 au compte 2051 pour le logiciel informatique pour la somme de 3000 €. Adopté à l'unanimité

8. DM – TRAVAUX TOITURE ECOLE MATERNELLE

Virement de crédit du compte 2315 au compte 21312 pour les travaux de toiture à la maternelle pour la somme de 15.000 €. Adopté à l'unanimité

9. DM – DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS

Virement de crédit du compte 6227 au compte 7391171 pour le dégrèvement des jeunes agriculteurs pour la somme de 500 €. Adopté à l'unanimité

10. DM – CHARGE DE PERSONNEL

Virement de crédit du compte 61523 au compte 64111 pour la rémunération principale pour la somme de 5000 €. Adopté à l'unanimité

11. IAT : CONDITIONS E MAINTIEN DE L'INDEMNITE EN CAS D'ELOIGNEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE

Le Maire informe qu'il convient de compléter la délibération 23/2009 relative à Indemnité d'Administration et de Technicité et particulièrement les conditions de maintien dudit régime en cas d'éloignement temporaire du service.

Le Conseil, à l'unanimité,

Décide

- Une proratisation pour toutes absences
- Le maintien de l'indemnité pour raison de congés annuels,
- Le maintien de l'indemnité pour 3 mois puis une diminution au prorata de la durée d'absence pour raison d'accident du travail (AT),

QUESTIONS DIVERSES

Daniel MAYER demande le changement de la serrure de la petite salle des fêtes, régulièrement utilisée et non rangée. (Emprunt de tables et chaises sans remise en place). Le maire indique que le changement sera fait.

Jean Pierre DELFORGE informe les membres disponibles qu'un rendez-vous est fixé le 18/12 à 18h en Mairie pour la mise au point de la distribution des colis des aînés. Il précise que cette année, le personnel bénéficiera également d'un colis.

Karine CHIROL informe que les derniers platanes situés Route de Camaret, sont trop hauts. Le maire indique qu'une taille sera programmée en 2016.

Clotilde FALLAS demande si l'illumination de Noël est programmée au village. Le Maire répond que l'installation est prévue Mardi prochain.

Le Maire informe du 1^{er} tour des Elections et demande aux membres leurs disponibilités.

Le Maire fait un point sur les subventions.

Il informe des montants acceptés :

- FSL pour 14917 €
- PAS pour 90 621 €
- Amendes de Police pour 24500 €
- DETR pour 52500 €
- FDIE 15000 €
- Contrat de Plan 43600 €

Pour les travaux de :

- l'aménagement d'une aire de jeux
- l'aménagement de la Place du village
- toiture de l'église
- local de stockage

Bernard NEGRON informe que la pose des corsets d'arbres dans la cour de l'école se fera pendant les vacances de Noël.

Il précise le programme du Téléthon.

Repas dès vendredi soir à la Salle des Fêtes

Samedi : buffet campagnard, marche nordique, concours de belote, lâcher de ballons.....

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 15.

Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 3 Décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Daniel MAYER

Travaillan le 3 Décembre 2015

Le Maire